Révision du PLU



Pourquoi et comment réviser le Plan Local d'Urbanisme ?

La délibération n°CM-2026-002 du 6 janvier 2026 constitue le point de départ de la procédure de révision du PLU, initiée par l'annulation, par le tribunal administratif de Versailles dans une décision du 29 décembre 2025, du Plan Local d'Urbanisme du PLU révisé approuvé par la délibération n°CM-2023-023 du 30 mars 2023.

Cette délibération n°CM-2026-002 fixe les objectifs de la révision du PLU actuel.

Deux grands objectifs de cette nouvelle révision du PLU :

- Confirmer l'identité rurale de la commune dans une dimension environnementale forte et un urbanisme particulièrement bien géré
- Prendre en compte l'évolution du contexte législatif et supra-communal

La délibération n°CM-2026-004 du 19 janvier 2026 a vu débattre le Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables **(PADD)** dans un contexte de réduction d'artificialisation des sols

Pour l'établissement de ce PADD qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années, la commune des Loges-en-Josas a d'abord mis à jour et enrichi le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, établis par le bureau d'études en urbanisme Espace Ville (avec le paysagiste François Roumet) dans le cadre de la précédente révision du PLU achevée par son approbation le 30 mars 2023.

Le PADD de cette nouvelle révision de PLU s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 : Les Loges-en-Josas, une identité rurale
- Axe 2 : Les Loges-en-Josas, un lieu de solidarité et de proximité avec la nature
- Axe 3 : Les Loges-en-Josas, un village où il fait bon vivre et travailler

Vous pouvez faire part de vos suggestions et remarques sur cette révision du PLU par **mail : PLU@mairieleslogesenjosas.fr**

Rappel des étapes de la révision du PLU

6 janvier 2026 – Prescription de la révision du PLU

- CM-2026-002 Prescription du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

19 janvier 2026 – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- CM-2026-004 Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune
- Diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement
- Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD) fixe les grandes orientations pour les 10 à 15 prochaines années

Contact

Mairie – Service Urbanisme

- Julien Muselet

- 01 39 07 16 74
- urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Sur le même sujet



Urbanisme et PLU



Le Plan Local d'Urbanisme

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF